

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 AU PRÉSCOLAIRE

Les bulletins seront distribués électroniquement aux dates suivantes			
Première communication	Au plus tard le 15 octobre		
1^{re} étape	Le 9 novembre		
2^e étape	Au plus tard le 15 mars		
3^e étape	Le 26 juin		
1. Fréquence d'évaluation des compétences	1^{re} étape	2^e étape	3^e étape
Domaine 1 : Accroître son développement physique et moteur		X	X
Domaine 2 : Construire sa conscience de soi	X		X
Domaine 3 : Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X
Domaine 4 : Communiquer à l'oral et à l'écrit		X	X
Domaine 5 : Découvrir le monde qui l'entoure		X	X
Modalités d'évaluation			
<p>Les enseignants utilisent différents moyens et outils pour recueillir et consigner des données afin de porter un jugement éclairé sur le cheminement de leurs élèves.</p> <p>Cette cueillette d'informations se fait par l'analyse et l'observation de plusieurs tâches et de diverses situations en jeux libres réalisés par les élèves en cours et au terme du processus intégré d'apprentissage et d'évolution qui se déroule tout au long de l'étape.</p> <p>Certaines tâches sont simples et d'autres plus complexes. Des grilles de compilations, des entrevues et des observations sont utilisées, tout cela dans le but de bien situer le cheminement de votre enfant en fonction des critères d'évaluation définis dans le Programme de formation de l'école québécoise.</p>			